



Fiche signalétique

Date d'émission : 7 JAN. 2016

Date de révision :

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identifiant du produit

Nom du produit

CHLOROTHALONIL 720F

Autres moyens d'identification

FS n°

ADAMA-053

N° enr. de l'ARLA 32030

Numéro(s) d'enregistrement

NU3082

N° NU/ID

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions relatives à son utilisation

Utilisation recommandée

Pesticide homologué par l'ARLA.

Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Adresse du fabricant

Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.

179, avenue McDermot, bureau 302

Winnipeg, MB

R3B 0S1

1-855-264-6262

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence (24 heures)

En cas d'incendie, de déversement ou de fuite, communiquer avec INFOTRAC :

1-800-535-5053 (Amérique du Nord) +1-352-323-3500 (International)

Pour les urgences médicales et les enquêtes sur la santé/sécurité, communiquer avec

PROSAR : 1-877-250-9291

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et il est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requis pour les fiches signalétiques et les étiquettes en milieu de travail des produits chimiques non inscrits auprès de l'ARLA. Voir la section 15 pour obtenir des renseignements supplémentaires de l'ARLA.

Apparence

Liquide blanc cassé

État physique

Liquide

Odeur

Légère

Classification

Toxicité aiguë – inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésion/irritation oculaire grave	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité propre à certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

Dangers non classifiés ailleurs (DNCA)

Peut être nocif en cas de contact avec la peau

Mot-indicateur

Danger

Énoncés relatifs aux dangers

Nocif en cas d'inhalation.

Provoque une irritation grave des yeux.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Mise en garde – Prévention**

Il faut obtenir les instructions spécifiques avant toute utilisation.

Ne pas manipuler le produit avant que toutes les mesures de sécurité soient lues et comprises.

Utiliser un équipement de protection individuel, au besoin.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/gouttelettes de vaporisation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré.

Porter un équipement de protection respiratoire.

Mise en garde – Réponse

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Mise en garde – Entreposage

Garder sous clef.

Conserver dans un endroit bien aéré. Garder le récipient bien fermé.

Mise en garde – Élimination

Éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'élimination des déchets approuvée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	Poids-%
Chlorothalonil	1897-45-6	52,38 à 55,62
Solvant exclusif	Exclusif	< 10

Si le nom du produit chimique ou le numéro CAS est « exclusif » ou que le poids-% est répertorié comme une gamme, l'identité du produit chimique ou le pourcentage de la composition a été retenu(e) en tant que secret commercial.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours**Conseils généraux**

Lorsque cela est possible, garder le récipient ou l'étiquette avec soi lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Lentilles de contact	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer la victime vers l'air frais. Lui donner de l'oxygène si elle a des difficultés à respirer. Si elle ne respire plus, appeler le 911 et pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	Ne pas faire vomir la victime, sauf indication contraire du personnel médical. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la victime est consciente, lui donner un verre d'eau pour diluer le produit.

La plupart des symptômes et des effets importants

Symptômes	Le contact direct avec la peau peut provoquer une irritation ou une rougeur. Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs peuvent provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Des concentrations élevées de vapeurs peuvent causer une dépression du système nerveux central qui peut entraîner des étourdissements, une faiblesse et des maux de tête.
------------------	--

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note à l'intention du médecin :	Administer un traitement symptomatique. Les personnes ayant une réaction allergique répondent au traitement avec des antihistaminiques, des crèmes stéroïdes ou des stéroïdes systémiques.
--	--

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyen d'extinction approprié Le dioxyde de carbone ou la mousse sèche.

Moyen d'extinction inapproprié Non déterminé

Dangers propres au produit chimique

Le produit est ininflammable.

Produits de combustion dangereux Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de produits de combustion dont la composition est variée et qui peuvent être toxiques ou irritants. Chlorure d'hydrogène.

Équipements de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou l'équivalent) et un équipement complet de protection. Évacuer les personnes non protégées. Rester en amont du feu pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. Empêcher l'écoulement, provenant de la lutte contre l'incendie ou de la dilution, de pénétrer dans les cours d'eau, les égouts ou le réseau d'approvisionnement en eau potable.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de la présente fiche signalétique. Isoler la zone de danger. Empêcher le personnel non requis et non protégé d'entrer.
Précautions environnementales	Empêcher la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau ou les eaux souterraines. Voir la section 12 – Information écologique. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Éviter toute autre fuite ou tout autre déversement si cela peut se faire sans danger.
Méthodes de nettoyage	Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient d'élimination. Laver la zone avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de lavage avec un absorbant inerte et le placer dans un conteneur de déchets chimiques à des fins d'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils sur la manipulation sans danger**

Manipuler le produit conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8. ÉVITER tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de renverser le produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien aéré. Il faut obtenir les instructions spécifiques avant toute utilisation. Ne pas manipuler le produit avant que toutes les mesures de sécurité soient lues et comprises. Ouvrir les conteneurs avec précaution. Se laver le visage, les mains et toute la peau exposée, après manipulation. Ne pas manger, boire, fumer, ou appliquer des produits cosmétiques lors de la manipulation de ce produit.

Conditions pour un entreposage sans danger, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé et le conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder hors de la portée des enfants. Garder/entreposer le produit seulement dans le contenant original. Garder sous clef. Protéger de la chaleur excessive. Tenir loin des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas utiliser de contenants d'aliments ou de boissons pour le mélange ou l'entreposage. Entreposer le produit dans des conditions ambiantes.
Matériaux incompatibles	Les métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc. Les conditions alcalines.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Solvant exclusif	Plafond : 100 mg/m ³ aérosol uniquement	(vacant) Plafond : 50 ppm (vacant) Plafond : 125 mg/m ³	–

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques	Se reporter à l'étiquette du produit. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.
-----------------------------	---

Mesures de protection individuelle, comme les équipements de protection individuelle

Protection des yeux ou du visage	Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes de protection). Les lunettes de protection sont recommandées.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Utiliser des gants résistant aux produits chimiques, comme le PVC, le caoutchouc butyle, le caoutchouc nitrile ou le néoprène.

Protection des voies respiratoires Un respirateur ou un masque approuvé par le NIOSH en l'absence d'une ventilation adéquate.

Considérations générales en matière d'hygiène

Manipuler le produit conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute la peau exposée, après manipulation. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'EPI. S'il n'existe aucune recommandation de ce type pour des objets lavables, utiliser de l'eau chaude et du détergent. Garder et laver l'EPI séparément des autres vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide		
Apparence	Liquide blanc cassé	Odeur	Légère
Couleur	Blanc	Seuil de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	7,7	(Dispersion à 1 %)
Point de fusion/congélation	Non déterminé	
Point/intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Point de rupture	Sans objet	
Taux d'évaporation	Sans objet	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide – sans objet	
Limite supérieure d'inflammabilité	Sans objet	
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet	
Pression de vapeur	Non déterminée	
Densité de vapeur	Non déterminée	
Densité spécifique	Non déterminée	
Solubilité dans l'eau	Non déterminée	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminée	
Coefficient de partage	Non déterminée	
Température d'auto-inflammation	Sans objet	
Température de décomposition	Non déterminée	
Viscosité cinématique	Non déterminée	
Viscosité dynamique	807 cps	
Propriétés explosives	Non déterminée	
Propriétés oxydantes	Non déterminée	
Densité	1,32 g/mL	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Ne réagit pas dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions de traitement normales.

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

Garder hors de la portée des enfants. Ranger à l'écart des produits alimentaires, des aliments pour animaux et des matières incompatibles. Voir la section 7 – Manipulation et entreposage. Contact avec des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles

Les métaux comme l'aluminium, l'étain et le zinc. Les conditions alcalines.

Produits de décomposition dangereux

Peuvent émettre des fumées toxiques en cas d'incendie. Chlorure d'hydrogène.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**Information sur les voies d'exposition probables****Information sur le produit**

Lentilles de contact	Provoque une irritation grave des yeux.
Contact avec la peau	Peut être nocif en cas de contact avec la peau.
Inhalation	Nocif en cas d'inhalation.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Information sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorothalonil 1897-45-6	= 10 g/kg (rat)	> 2 500 mg/kg (rat) > 2 000 mg/kg (lapin)	= 0,217 mg/L (rat) 4 h = 0,31 mg/L (rat) 1 h
Solvant exclusif	= 4 000 mg/kg (rat)	= 9 530 µL/kg (lapin)	–

Information sur les effets physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes En ce qui concerne les symptômes, voir la section 4 de la présente FS.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court terme et à long terme

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant cancérigène.
Cependant, le produit dans son ensemble n'a pas été mis à l'essai.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Chlorothalonil 1897-45-6		Groupe 2B		X

Légende

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B – Peut-être cancérigène pour l'Homme

OSHA (Occupational Safety and Health Administration du Department of Labor des États-Unis)

X – Présent

STOT – exposition unique Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Information sur le produit (mesures numériques de la toxicité) DL50 aiguë par voie orale (rat) : > 5 000 mg/kg

DL50 aiguë par voie cutanée (lapin) : > 5 000 mg/kg

CL50 aiguë par inhalation (rat) : > 2,02 mg/L (4 heures)

Irritation des yeux : Modérément irritant

Irritation cutanée : Non irritant

Sensibilisation cutanée : Pas un sensibilisant cutané.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ce produit est toxique pour les invertébrés et la faune aquatiques. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. La dérive et le ruissellement peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques dans les régions voisines. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement ou de rinçage. Ce produit chimique est connu pour s'infiltrer dans le sol jusque dans les eaux souterraines dans certaines conditions à la suite de l'utilisation marquée. Son utilisation dans des endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Information sur les composants

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chlorothalonil 1897-45-6	0,57 : 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> mg/L CE50 0,0068 : 72 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> mg/L CE50 statique	0,012 : 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L CL50 semi-statique 0,0076 : 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L CL50 essai à renouvellement continu 0,0221 à 0,032 : 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L CL50 essai à renouvellement continu 0,045 à 0,057 : 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L CL50 statique		0,0342 à 0,143 : 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L CE50 statique
Solvant exclusif	6 500 à 13 000 : 96 h <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> mg/L EC50	41 000 : 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L CL50 14 à 18 : 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L CL50 statique 27 540 : 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L CL50 statique 40 761 : 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> mg/L CL50 statique 40 000 à 60 000 : 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L CL50 statique 16 000 : 96 h <i>Poecilia reticulata</i> mg/L CL50 statique	CE50 = 10 000 mg/L 16 h CE50 = 620 mg/L 30 min CE50 = 620,0 mg/L 30 min	46 300 : 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L CE50

Persistance/dégradabilité

Non déterminée

Bioaccumulation

Non déterminée

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Chlorothalonil 1897-45-6	2,9

Autres effets néfastes

Non déterminés

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets	Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination inadéquate des résidus de pesticides, du mélange de pulvérisation ou des rinçures constitue une infraction à la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent être éliminés conformément aux directives de l'étiquette, communiquer avec l'agence provinciale de contrôle des pesticides ou de l'environnement, ou le représentant des déchets dangereux au bureau régional de l'EPA le plus proche pour savoir comment procéder.
Emballages contaminés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

MT	Taille de paquet de moins de 450 L (119 gallons) : Non réglementée
	Taille de paquet de plus de 450 L (119 gallons) :
N° NU/ID	NU3082
Désignation officielle de transport	Substance dangereuse pour l'environnement, N.S.A., liquide (chlorothalonil)
Catégorie de danger	9
Groupe d'emballage	III Polluant marin
IATA	
N° NU/ID	NU3082
Désignation officielle de transport	Substance dangereuse pour l'environnement, N.S.A., liquide (chlorothalonil)
Catégorie de danger	6.1
Groupe d'emballage	II
Description	Polluant marin
IMDG	
N° NU/ID	NU3082
Désignation officielle de transport	Substance dangereuse pour l'environnement, N.S.A., liquide (chlorothalonil)
Catégorie de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Inventaires internationaux

TSCA	Tous les ingrédients figurent sur la liste de l'inventaire des substances chimiques ou en sont exemptés.
-------------	--

Légende :

TSCA (United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory) – Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, alinéa 8b) Inventaire

Règlements fédéraux des États-Unis

CERCLA

Nom chimique	QD des substances dangereuses	QD CERCLA/SARA	Quantité à déclarer (QD)
Solvant exclusif	5 000 lb		QD 5 000 lb définitive QD 2 270 kg définitive

SARA 311/312 – Catégories de risques

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de relâchement soudain de la pression	Non
Risque réactif	Non

SARA 313

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques qui sont soumis aux obligations de déclaration prévues par la Loi et le titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Nom chimique	N° CAS	Poids-%	SARA 313 – % valeurs de seuil
Chlorothalonil – 1897-45-6	1897-45-6	52,38 à 55,62	0,1
Solvant exclusif	Exclusif	< 1	1,0

Réglementations des États-Unis**California Proposition 65**

Ce produit contient les produits chimiques suivants qui figurent dans la proposition 65.

Nom chimique	California Proposition 65
Chlorothalonil – 1897-45-6	Cancérigène

U.S. State Right-to-Know Regulations (réglementations d'État du droit de savoir des États-Unis)

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Chlorothalonil 1897-45-6	X	X	X
Solvant exclusif	X	X	X

Numéro d'homologation des pesticides ARLA 32030**Déclaration ARLA**

Ce produit chimique est un pesticide enregistré auprès de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et il est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requis pour les fiches signalétiques et les étiquettes en milieu de travail des produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Voici l'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides :

Étiquette de pesticide ARLA

Mot-indicateur : Avertissement

Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Ne pas mettre dans les yeux. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ne pas ingérer.

Note à l'intention de l'utilisateur : Ce produit peut produire des effets secondaires temporaires de type allergique, caractérisés par une rougeur des yeux, une légère irritation bronchique et une rougeur ou une éruption sur la peau exposée. Les personnes ayant des réactions allergiques devraient consulter un médecin.

Différence entre la FS et l'étiquette des pesticides de l'EPA

	EPA	OSHA
Mot-indicateur	Avertissement	Danger
Toxicité aiguë – cutanée	S.O.	Peut être nocif en cas de contact avec la peau
Toxicité aiguë – inhalation (poussières/brouillards)	S.O.	Nocif en cas d'inhalation.
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.	S.O.
Lésion/irritation oculaire grave	Provoque une irritation des yeux.	Provoque une irritation grave des yeux.
Sensibilisation cutanée	Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.	S.O.
Cancérogénicité	S.O.	Susceptible de provoquer le cancer.
STOT – exposition unique	S.O.	Peut causer une irritation des voies respiratoires.

16. AUTRE INFORMATION

NEPA	Dangers pour la santé Non déterminés	Inflammabilité Non déterminée	Instabilité Non déterminée	Risques particuliers Non déterminés
HMIS	Dangers pour la santé Non déterminés	Inflammabilité Non déterminée	Risques physiques Non déterminés	Protection personnelle Non déterminée

Date d'émission : 7 JAN. 2016

Date de révision :

Notes de révision :

Avis de non-responsabilité

Les renseignements qui figurent dans la présente fiche signalétique sont donnés en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière à la date de leur publication. Ces renseignements ont été rédigés de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Ces renseignements ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire dans le texte, peuvent ne pas s'appliquer en cas de mélange dudit produit avec toute autre substance ou dans tout autre procédé.

Fin de la fiche signalétique